



# ESSE (LA) (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome III (1854)**

*Hautes-Molunes, les Bouchoux, la Pesse,*

Village de l'arrondissement de Saint Claude, canton, perception et distribution de poste des Bouchoux ; à 6 kil. des Bouchoux, 16 de Saint-Claude et 80 de Lons-le-Saunier.  
Altitude : 1142<sup>m</sup>.

Le territoire est limité au nord par Coyserette et les Moussières ; au sud par Belleydoux et Chanfromier (Ain) ; à l'est par Forens (Ain) et Bellecombe ; à l'ouest par les Bouchoux.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 23, de Saint-Claude à Genève ; par les chemins vicinaux dits de l'Embossieux, du Chapuzieux, de la Semine, des Bouchoux, de Bellecombe, des Cernois, de Maltrait ; par les ruisseaux de la Drouvaine, de la Semine par les biefs Brun et de l'Emboissieux, qui y prennent tous leurs sources.

Le village est situé sur la chaîne la plus élevée du Mont-Jura et est contigu au pays de Gex. Les maisons sont généralement isolées, disséminées par groupes sur toute la surface du territoire, à travers de gras pâturages. Les maisons sont élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, bien bâties en pierre et couvertes en tavaillons.

Les sections A, B et C des Bouchoux, ont été érigées en commune distincte, sous le nom de Hautes-Molunes, le 8 février 1832. En 1907, elle a pris la dénomination de La Pesse.

Population : en 1836, 990 habitants ; en 1851, 897, dont 451 hommes et 446 femmes ; population spécifique par km carré, 37 habitants ; 199 maisons, savoir : au Village ou à la Pesse 19, à l'Embossieux 18, à l'Embouteilleux 13, au Talonard 17, à la Semine 13, au Cernetroux 34, au Cret 41, à Froide-Combe 19, à Maltrait 25 ; 191 ménages.

État civil : les plus anciens registres datent de 1832. De 1793 à 1832, prendre Les Bouchoux.

Vocable ; Assomption de la mère de Dieu. Paroisse des Bouchoux.

Série communale à la mairie. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 5313 à 5318, 3 E 5796, 3 E 10004 et 10005. Tables décennales : 3 E 1122 à 1130.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 1240 et 1241, 2 Mi 1053 et 1054, 2 Mi 1752, 5 Mi 1 et 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté en 1832 ; surface territoriale 2425<sup>h</sup> 98<sup>a</sup> divisés en 1623 parcelles que possèdent 231 propriétaires, dont 61 forains ; surface imposable 2416<sup>h</sup>, savoir : 1513<sup>h</sup> en pâtures et bois-pâtures, 525<sup>h</sup> en terres labourables, 201 en bois, 172 en prés, et le surplus en jardins et sol de bâtiments, d'un revenu cadastral de 21.698 f. ; contributions directes en principal, 6.266 fr.



Le sol, montagneux, ne produit que trois fois la semence. On récolte de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre et du foin. On importe le tiers des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chèvres et des volailles. 10 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, des tourbières exploitées, des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille, peu exploitées.

Trente hommes environ émigrent chaque année, pendant trois mois de l'automne, pour aller peigner le chanvre dans le département du Doubs et dans la Lorraine. Ils rapportent chacun un bénéfice net de 80 fr. 20 autres sont ouvriers sur bois et fabriquent des tabatières pour le compte des négociants de Saint-Claude. Ils peuvent gagner chacun 1 fr. 25 c. par jour.

Chaque propriétaire fabrique du fromage, façon Septmoncel, dans sa maison. La production annuelle pour toute la commune, s'élève à 50.000 kg.

Il y a trois moulins à farines à une meule, avec scierie mécanique à une lame et une scierie particulière à une lame.

Les autres patentables sont : un médecin, trois forgerons, deux marchands de tissus, trois marchands en gros de fromages, un marchand de fer, six auberges, deux voituriers, un boulanger et un boucher.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Claude et rarement ceux de Genève.

Biens communaux : une église, construite en 1822 et érigée en succursale le 30 janvier 1839, un cimetière à l'entour, un cimetière nouveau hors du village, sur une éminence ; une maison commune, construite en 1846, qui a coûté 8.000 f. ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 50 élèves, le logement de l'institutrice et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 45 filles ; un presbytère, construit en 1825, qui a coûté 7.000 fr. ; une croix en fer près de l'église ; un puits communal, et 243<sup>h</sup> 89<sup>a</sup> de terres, pâtures et prés-secs, d'un revenu cadastral de 843 fr.

Budget : recettes ordinaires, 5.146 fr. ; dépenses ordinaires, 5.060 fr.

## NOTICE HISTORIQUE

L'histoire des Hautes-Molunes se trouve tout entière dans celle des Bouchoux, dont elles ne sont qu'un démembrement récent. Le Bief-Brun, *Becus Brunnum*, et la Semine, qui sont sur le territoire des Hautes-Molunes, ont joué un rôle important dans les difficultés qui ont régné si longtemps entre le comté de Bourgogne et les Suisses, au sujet des limites et dont nous avons fait l'historique à l'article *Bois-d'Amont*.

Église : L'église est dédiée à l'Assomption de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle n'est pas orientée et se compose d'un clocher, d'une tribune dans le clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur de forme octogonale et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme. L'intérieur de l'église est voûté à arêtes, avec des arcs-doubleaux qui retombent sur des piliers octogones et des pilastres. Cet édifice, dépourvu de style, n'offre rien de remarquable.